|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Div :**  **----------** | **P.V. n° :**  **----------------** | **PROCÈS VERBAL DE CONSTAT DE MANQUEMENT** |

Je soussigné agent de police judiciaire adjoint matricule n° dûment assermenté à l’article L.532-1 ou L.511-1 du code de sécurité intérieure et à l’article L. 21 du code de procédure pénale, ai constaté les faits suivants :

L’établissement…………………………………………………………., situé ………………………………….………………………ne présente pas d’autorisation pour la terrasse / contre terrasse installée sur la/les place(s) de stationnement et/ou de livraison, et/ou réservée(s) aux vélos, et/ou réservée aux motos… PRECISER située(s)

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………….

Ses dimensions sont les suivantes :

Du fait de son installation sur la chaussée ou le trottoir, cette terrasse présente un risque pour la sécurité des usagers de la voie publique.

En conséquence, j’ai dressé le présent procès-verbal afin d’engager la procédure d’amende administrative et de décision de retrait d’office de cette terrasse prévue à l’article L. 2212-2-1 du code général des collectivités territoriales à l’encontre de l’auteur de ce manquement.

Raison sociale (nom de la société) :

Numéro R.C.S :

Adresse du siège social :

Identité du responsable :

Fait et clos à Paris le Date à Heure.

Annexons au procès-verbal de manquement : deux photos (une de près et une de loin).

Signature et qualité de l’agent